

Les magasins à poissons

Au début du XXe siècle la pêche se développe à La Rochelle grâce à la multiplication des chalutiers à vapeur et aux techniques de chalutage. Les pêcheries organisées par les armateurs s'installent en 1925 dans les magasins construits par la Chambre de commerce sur les quais de l'actuel bassin des grands yachts, en attendant la construction d'un nouveau port de pêche.

Pour pallier la lenteur du système de vente à la criée dans le marché aux poissons, rue Saint-Jean (actuellement La Coursive), les armateurs de chalutiers mettent en place un système parallèle, la pêcherie. Le poisson est vendu directement du bateau à la clientèle, particuliers comme mareyeurs. La première importante pêcherie est créée en 1909, il s'agit de la Société coopérative des armateurs de chalutiers à vapeur dont Fernand Castaing est le principal initiateur. Puis sont créées en 1912 Les Pêcheries de l'Atlantique d'Oscar Dahl et en 1913 L'Association Rochelaise de Pêche à Vapeur (A.R.P.V.).

Après la Première Guerre mondiale, le port de pêche de La Rochelle occupe alors le quatrième rang des ports français derrière Boulogne, Fécamp et Saint-Malo. Il est le premier port de la façade Atlantique.

Lorient est son principal rival avec des tonnages débarqués à peine inférieurs.

En attendant le grand port ...

Devant l'importance grandissante que représente cette nouvelle industrie de la pêche, l'Etat décide de créer en France quelques ports d'intérêt national afin de ravitailler tout le pays en produits de la mer. Quatre grands ports sont ainsi projetés, Sète pour la Méditerranée, Boulogne sur la Mer du Nord, La Rochelle et Lorient pour l'Atlantique. La Chambre de commerce soutient ce projet. En 1920, après entente avec la ville de La Rochelle, elle sera même chargée du dossier de création d'un nouveau port de pêche sur le site de Vaugouin⁽¹⁾, près de Port-Neuf. L'horizon d'un nouveau port est malheu-

reusement à dix ans et les armateurs ne peuvent attendre. Les différentes pêcheries sont installées en plusieurs lieux de La Rochelle. Le local de l'A.R.P.V. se trouve rue de la Fabrique tandis que celui des Pêcheries de l'Atlantique se trouve au Gabut. Ils demandent alors des solutions urgentes pour que leur industrie continue de prospérer.

En novembre 1922, lors de la venue du ministre des Travaux Publics, M. Le Trocquer, le président de la Chambre de commerce de La Rochelle, Christian Mörch rappelle que sa "compagnie a toujours estimé qu'il était de son devoir de faciliter dans la plus large mesure possible le développement d'une industrie particulièrement intéressante au double point de vue local et





Intérieur de la pêcherie P.A.R.O. qui occupait le quatrième magasin lors du tri du poisson

national, le chalutage à vapeur.

Or le bassin extérieur de La Rochelle-Ville était devenu insuffisant pour satisfaire aux besoins grandissants de cette industrie qui, autrefois, était représentée dans notre port par quelques unités et qui, à l'heure actuelle, compte 46 chalutiers (8 en 1905). La Chambre de commerce a donc pensé qu'en attendant la réalisation du grand port de pêche projeté, elle devait mettre tout en œuvre pour procurer au chalutage à vapeur les facilités auxquelles il a droit et qui lui faisaient défaut à La Rochelle-Ville. C'est pourquoi elle a demandé l'allongement du bassin extérieur".

23 000 tonnes de poissons expédiées en 1921

L'allongement de 200 mètres du bassin extérieur est approuvé en 1922 et les travaux sont réalisés en 1928. Le président de la compagnie consulaire poursuit, " ...Nous avons dès le début, examiné dans quelles conditions le bassin extérieur pourrait être exploité avec le maximum de facilités pour le chalutage à vapeur ; c'est alors que nous nous sommes rendus compte de l'insuffisance du quai est, dont la largeur de 25 mètres n'est plus en rapport avec l'importance du trafic, et que nous avons reconnu la nécessité d'élargir ce quai en utilisant certains terrains avoisinants...Il faut encore construire pour les armateurs et les mareyeurs des magasins situés et aménagés de telle façon que le poisson, une fois emballé, puisse passer directement dans les wagons sans avoir à

subir de nouvelles manipulations".

La Chambre étudie dans son projet initial la création de trois magasins destinés à être loués aux trois associations qui possèdent des chalutiers à vapeur ainsi qu'un magasin affecté à un usage commun

pour les mareyeurs. La dépense est estimée à 1 500 000 francs. Suite à la sollicitation en 1924 d'un quatrième groupe d'armateurs de chalutiers, le projet est revu à la hausse. Cinq magasins seront construits par la Société des Anciens Etablissements Cardinal pour un montant de 2 350 000 francs. La Chambre de commerce financera cet investissement par un emprunt gagé sur les recettes à venir par la location des magasins aux armateurs de chalutiers à vapeur.

Abandonner Vaugouin

En octobre 1925, le site est opérationnel. La Société anonyme des Chalutiers de La Rochelle qui dispose de 13 navires, occupe le magasin numéro 1 situé le plus au nord. Le second est réservé pour Les Pêcheries de l'Atlantique avec 14 navires et le troisième pour l'Association Rochelaise de Pêche à Vapeur, propriétaire de 20 navires.

Le quatrième revient à la société Pêche et Armement de La Rochelle Océan (PARO), fondée en 1920. Quant au dernier magasin, il sert successivement aux petites pêcheries et aux mareyeurs. Ces installations permettent aux armateurs de faire passer directement le produit de la pêche des vapeurs dans les magasins puis aux quais d'expédition des chemins de fer de l'Etat. Le tout permettant d'effectuer les expéditions de marée avec le minimum de manutention. Le succès de ces installations et l'allongement du bassin extérieur auront comme conséquences l'abandon du projet du port de pêche moderne de Vaugouin.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le système de la vente à la criée est supprimé et remplacé par le régime de répartition. Le marché aux poissons de la rue Saint-Jean est alors définitivement transféré en 1941 dans le hangar n°5 au quai est du bassin extérieur. En juillet 1944, la ville de La Rochelle abandonne au profit de la Chambre de commerce l'exploitation de la Halle à Marée. C'est autour de ces cinq premiers magasins à poissons que le nouvel encan et les nouvelles installations pour la pêche verront le jour en 1956.



Vue aérienne des cinq magasins à poissons sur le quai et du bassin extérieur.